



Fonds internationaux
d'indemnisation pour
les dommages dus
à la pollution par les
hydrocarbures

Référence	IOPC/2020/Circ.10
Date	3 juillet 2020
Assemblée du Fonds de 1992	●
Assemblée du Fonds complémentaire	●

Candidats désignés à l'élection à l'Organe de contrôle de gestion commun

En réponse à la circulaire IOPC/2020/Circ.6 de l'Administrateur appelant aux candidatures pour le nouvel Organe de contrôle de gestion à élire en novembre 2020, les huit candidats suivants ont été désignés par des États Membres du Fonds de 1992, avant la date limite du 30 juin 2020:

M. Alfred H. Popp	Désigné par le Canada (pour un premier mandat)
Mme Birgit Sølling Olsen	Désignée par le Danemark (pour un second mandat)
M. Arnold Rondeau	Désigné par la France (pour un premier mandat)
M. Vatsalya Saxena	Désigné par l'Inde (pour un second mandat)
M. Hideo Osuga	Désigné par le Japon (pour un premier mandat)
M. Thomas F. Heinan	Désigné par les îles Marshall (pour un premier mandat)
M. José Luis Herrera Vaca	Désigné par le Mexique (pour un troisième mandat)
M. Watchara Chiemanukulkit	Désigné par la Thaïlande (pour un premier mandat)

Étant donné qu'il n'y a que six sièges vacants pour les candidats désignés à titre personnel par les États Membres du Fonds de 1992, l'Assemblée de ce Fonds sera tenue de procéder à une élection.

Aux termes du mandat de l'Organe de contrôle de gestion commun, les membres élus de l'Organe restent en fonctions pour un mandat de trois ans, renouvelable une fois. Si les désignations à l'élection de l'Organe de contrôle de gestion ne devaient pas permettre, en un tour de scrutin, de pourvoir les postes vacants, les membres actuels dudit Organe ayant exercé deux mandats peuvent être réélus pour un mandat supplémentaire unique, à condition d'être désignés par au moins un des États Membres du Fonds de 1992.

Les désignations permettant cette fois-ci de pourvoir les postes vacants, le candidat désigné par le Mexique pour un troisième mandat ne sera pas présenté pour l'élection.

Tous les détails de la procédure suivie pour l'élection, ainsi que les curriculums vitae des candidats et tout autre renseignement pertinent, seront diffusés en temps utile dans le document de réunion IOPC/NOV20/6/1.